

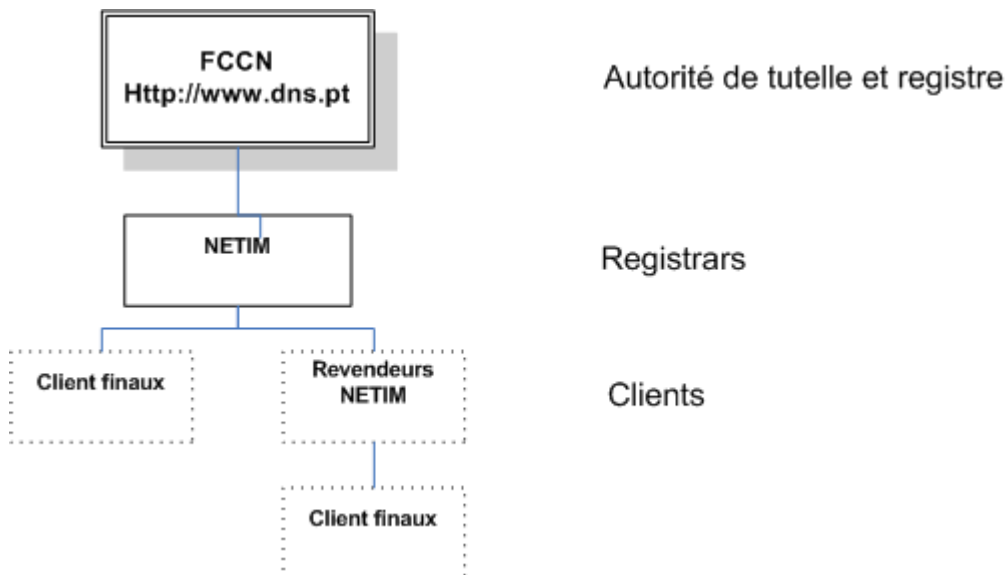
ANNEXE PT - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .PT

En complément des conditions générales CG-ND, l'enregistrement, le transfert, le renouvellement ou l'utilisation d'un Nom de Domaine dans l'Extension .PT supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières CP-ND-PT

Les termes employés dans les présentes conditions particulières commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les conditions générales CG-ND.

ARTICLE PT.1 : AUTORITE DE TUTELLE ET REGISTRE

PT.1.1 Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'Extension



PT.1.2 NETIM réalise la gestion des Noms de Domaine auprès du Registre, ci après FCCN, en la qualité de registrar accrédité.

ARTICLE PT.2 : REGLES D'ENREGISTREMENT

PT.2.1 La règle appliquée pour l'enregistrement de Noms de Domaine sous cette Extension est celle du « *premier arrivé, premier servi* ».

PT.2.2 Le Client déclare et garantit que le Nom de Domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur ainsi que les règles propres de l'Extension, définies par le Registre, consultables aux adresses suivantes:

<https://www.dns.pt/en/regras-de-dominios>

Le Client reconnaît avoir lu et accepté ces documents contractuels (ci-après, les « Règles PT ») qui le lient au Registre. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles qui y sont intégrées par renvoi.

ARTICLE PT.3 : REGLES DE TRANSFERT

PT.3.1 Le Client initie par l'intermédiaire de NETIM une demande de transfert pour un Nom de Domaine en .PT ou .COM.PT depuis un autre registrar vers NETIM (aussi dénommé « transfert entrant »), selon la procédure indiquée sur notre site, et conformément aux Règles PT:

<http://www.netim.fr/transfert/transfert-nom-domaine-pt.php>

PT.3.2 La réalisation effective du transfert entrant n'est pas immédiate. Le client doit suivre la procédure décrite et, notamment, doit confirmer au Registre son autorisation selon un format spécifié

PT.3.3 Si le Client refuse ou s'il n'autorise pas le transfert selon les modalités édictées par le Registre, le transfert ne pourra aboutir et le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement de la part de NETIM

PT.3.4 Le transfert entrant vers NETIM n'inclue pas une année de renouvellement pour le domaine.

PT.3.5 Dans le cadre d'un transfert d'un Nom de Domaine vers un autre Registrar (aussi dénommé « transfert sortant »), le code d'autorisation peut être obtenu dans NETIM Direct et est envoyé par courrier électronique à l'adresse email du Client.

ARTICLE PT.4 : REGLES DE TRANSFERT DE PROPRIETE

Les transferts de propriété pour les Noms de Domaine en .PT doivent être réalisés directement avec le Registre en suivant la procédure en vigueur selon les Règles PT, article 29, chapitre III.3

ARTICLE PT.5 : REGLES D'EXPIRATION / RESTAURATION

PT.5.1 Après la date d'expiration révolue du Nom de Domaine, et sans renouvellement préalable par le Client, NETIM demandera le non renouvellement du Domaine au registre. Le Nom de Domaine sera alors supprimé.

PT.5.2 Lorsque le Nom de Domaine est supprimé par le Registre, il est à nouveau disponible à l'enregistrement, sans possibilité pour le Client de le récupérer ou de le restaurer. Un nouvel enregistrement est nécessaire selon PT.2.1

ARTICLE PT.6 : MODIFICATION CONTRACTUELLES DES CONDITIONS PARTICULIERES

Les Règles PT sont sujettes à modifications ou évolutions, liées au système de nommage propre au .PT. Elles sont imposées par FCCN et constituent des modifications indépendantes de la volonté de NETIM. En acceptant les conditions du Registre, le Client accepte le principe de ces modifications.

FIN de l'ANNEXE PT